

Appel à tous

Rapport

Cet appel à tous visait à identifier certaines politiques concernant la formation professionnelle des employés qui suivent un cours ou un programme universitaire. Voici un aperçu des questions posées :

- Votre entreprise applique-t-elle une politique particulière concernant les cours et les programmes universitaires?
- Votre entreprise paie-t-elle la totalité des droits de scolarité lorsqu'un employé s'inscrit à un cours ou à une formation universitaire?
- Votre entreprise alloue-t-elle un montant maximum annuel aux droits de scolarité universitaire?
- Etc.

Nombre de répondants : 91

Cet appel à tous a été fait entre le 30 septembre et le 10 octobre 2008.



Reproduction, diffusion et distribution, intégrales ou partielles, par quelque procédé que ce soit, interdites sans l'autorisation de l'Ordre des CRHA et des CRIA du Québec.

Le résumé et les réponses à l'appel à tous, telles que transmises, ne sauraient exprimer en aucun cas l'opinion de l'ORHRI. De plus, il ne s'agit ni d'un avis juridique ni d'un quelconque conseil.

Publié en version électronique en novembre 2008.

1200, avenue McGill College
Bureau 1400
Montréal (Québec) H4B 2G7
(514) 879-1636 - info@orhri.org

Les répondants

Ce sont 91 personnes œuvrant dans le domaine de la gestion des ressources humaines qui ont répondu à ce sondage sur la formation professionnelle des employés au sein de leur entreprise. Parmi celles-ci, 50,60 % proviennent d'entreprises de 101 à 500 employés et 26,51 % d'entreprises de moins de 100 employés. Ces entreprises sont réparties dans divers secteurs d'activité, notamment la fabrication (22,73 %) et la finance et les assurances (10,23 %).

La formation professionnelle des employés

Parmi les répondants, 69,23 % travaillent dans une entreprise qui applique une politique particulière concernant les cours et les programmes universitaires et 61,11 %, dans une entreprise qui paie la totalité des droits de scolarité lorsqu'un employé s'inscrit à un cours ou à une formation universitaire.

La majorité des répondants (74,16 %) ont affirmé que leur entreprise n'alloue pas de montant maximum annuel aux droits de scolarité universitaire. Pour près des deux tiers (62,50 %) des répondants, l'entreprise rembourse également les frais afférents tels que la documentation requise. Parmi ceux-ci, 73,68 % ont répondu que leur organisation paie l'ensemble des frais afférents alors que pour les autres (26,32 %), l'entreprise a fixé un montant maximum au remboursement des frais afférents.

L'entreprise de 83,91 % des répondants n'a pas adopté de politique concernant le temps d'étude des employés qui suivent un cours ou un programme universitaire. Quant à savoir si l'entreprise paie le temps consacré à l'étude par les employés qui suivent un cours ou un programme universitaire, ce n'est pas le cas pour 86,36 % des répondants.

Compilation des résultats – Nombre de répondants

1. Votre entreprise applique-t-elle une politique particulière concernant les cours et les programmes universitaires?

Oui	63	69,23 %
Non	28	30,77 %
Nombre de répondants	91	

2. Votre entreprise paie-t-elle la totalité des droits de scolarité lorsqu'un employé s'inscrit à un cours ou à une formation universitaire?

Oui	55	61,11 %
Non	35	38,89 %
Nombre de répondants	90	

2.1) Si non, quel montant ou quel pourcentage rembourse-t-elle?

Vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

3. Votre entreprise alloue-t-elle un montant maximum annuel aux droits de scolarité universitaire?

Oui	23	25,84 %
Non	66	74,16 %
Nombre de répondants	89	

3.1) Si oui, quel est ce maximum (veuillez préciser s'il s'agit d'un montant maximum individuel ou pour l'ensemble de l'entreprise)?

Vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

4. Votre entreprise rembourse-t-elle également les frais afférents tels que la documentation requise?

Oui	55	62,50 %
Non	33	37,50 %
Nombre de répondants	88	

4.1) Si oui, votre entreprise paie-t-elle l'ensemble des frais afférents ou a-t-elle fixé un montant maximum?

Elle paie l'ensemble des frais afférents.	42	73,68 %
Elle a fixé un montant maximum.	15	26,32 %
Nombre de répondants	57	

4.2) S'il s'agit d'un montant maximum, quel est-il?

Vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Compilation des résultats – Nombre de répondants

5. Votre entreprise a-t-elle adopté une politique concernant le temps d'étude des employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?

Oui	14	16,09 %
Non	73	83,91 %
Nombre de répondants	87	

- 5.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?

Vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

6. Votre entreprise paye-t-elle le temps consacré à l'étude par les employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?

Oui	12	13,64 %
Non	76	86,36 %
Nombre de répondants	88	

- 6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?

Sur les lieux du travail	1	5,26 %
À l'extérieur	9	47,37 %
Sur les lieux de travail ou à l'extérieur	9	47,37 %
Nombre de répondants	19	

- 6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?

Vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Taille de l'entreprise

Moins de 100 employés	22	26,51 %
101 à 500 employés	42	50,60 %
501 à 1000 employés	6	7,23 %
1001 à 5000 employés	8	9,64 %
5001 employés et plus	5	6,02 %
Nombre de répondants	83	

Compilation des résultats – Nombre de répondants

Secteur d'activité

Administrations publiques - fédérales (91)	0	0,00 %
Administrations publiques - municipales (91b)	4	4,55 %
Administrations publiques - provinciales (91a)	5	5,68 %
Administrations publiques - sociétés d'État (91c)	3	3,41 %
Arts, spectacles et loisirs	1	1,14 %
Autres services - associations (81a)	3	3,41 %
Autres services (sauf administrations publiques) (81b)	7	7,95 %
Commerce de gros - autres (41)	5	5,68 %
Fabrication - autres (31-33)	20	22,73 %
Fabrication haute technologie (31-33b)	4	4,55 %
Fabrication pharmaceutique (31-33a)	1	1,14 %
Finance et assurances (52)	9	10,23 %
Gestion de sociétés et d'entreprises (55)	1	1,14 %
Hébergement et services de restauration (72)	1	1,14 %
Industrie de l'information et culturelle (51)	2	2,27 %
Services administratifs - services d'emplois (56)	0	0,00 %
Services administratifs - autres (56b)	0	0,00 %
Services d'enseignements/gestion (61)	0	0,00 %
Services d'enseignements/professeur (61a)	0	0,00 %
Services immobiliers, location et bail (53)	0	0,00 %
Services professionnels - autres services (54b)	3	3,41 %
Services professionnels - bureau d'avocats (54a)	1	1,14 %
Services professionnels - services-conseils (54)	7	7,95 %
Services publics (22)	1	1,14 %
Soins de santé et assistance sociale/communautaire	1	1,14 %
Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)	2	2,27 %
Transport et entreposage (48-49)	7	7,95 %
Nombre de répondants	88	

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle une politique particulière concernant les cours et les programmes universitaires?</p>	<p>Moins de 100 employés (22 répondants)</p>
<p>2. Votre entreprise paie-t-elle la totalité des droits de scolarité lorsqu'un employé s'inscrit à un cours ou à une formation universitaire?</p> <p>2.1) Si non, quel montant ou quel pourcentage rembourse-t-elle?</p> <p>3. Votre entreprise alloue-t-elle un montant maximum annuel aux droits de scolarité universitaire?</p> <p>3.1) Si oui, quel est ce maximum (veuillez préciser s'il s'agit d'un montant maximum individuel ou pour l'ensemble de l'entreprise)?</p>	<p>1 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Oui 3. Non 4. Non 5. Non 6. Non <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services-conseils (54)</p>
<p>4. Votre entreprise rembourse-t-elle également les frais afférents tels que la documentation requise?</p> <p>4.1) Si oui, votre entreprise paie-t-elle l'ensemble des frais afférents ou a-t-elle fixé un montant maximum?</p> <p>4.2) S'il s'agit d'un montant maximum, quel est-il?</p> <p>5. Votre entreprise a-t-elle adopté une politique concernant le temps d'étude des employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>5.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p>	<p>2 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Non 2. Non 2.1 Du cas par cas, tout dépend de la pertinence de la formation par rapport au poste occupé. 3. Non 4. Oui 5. Non 6. Non <p>Secteur d'activité : Services professionnels - autres services (54b)</p>
<p>6. Votre entreprise paye-t-elle le temps consacré à l'étude par les employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p>	<p>3 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 2.1 75 % jusqu'à concurrence de 1125 \$ par session avec preuve de réussite. 3. Oui 3.1 1125 \$ par session avec preuve de réussite. 4. Oui 4.1 Elle a fixé un montant maximum. 4.2 Inclus dans le 1125 \$ par session 5. Oui 5.1 ABSENCE POUR FORMATION <p>Le collaborateur pourra être autorisé par la Société à s'absenter dans le cadre d'une formation dans une institution reconnue, seulement s'il satisfait aux conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- S'il informe préalablement la Société de la journée, de la soirée ou des heures à laquelle il doit s'absenter et s'il obtient l'approbation de la Société. 2- Les heures demandées dans le cadre de la formation sont justifiées et non exagérées. De plus, ces heures doivent être reprises et ne doivent pas créer d'inconvénients majeurs au fonctionnement du département. <p>6. Non</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p> <hr/> <p>4 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Non 2. Oui 3. Non 4. Non 5. Non 6. Non <p>Secteur d'activité : Commerce de gros - autres (41)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle une politique particulière concernant les cours et les programmes universitaires?</p> <p>2. Votre entreprise paie-t-elle la totalité des droits de scolarité lorsqu'un employé s'inscrit à un cours ou à une formation universitaire?</p> <p>2.1) Si non, quel montant ou quel pourcentage rembourse-t-elle?</p> <p>3. Votre entreprise alloue-t-elle un montant maximum annuel aux droits de scolarité universitaire?</p> <p>3.1) Si oui, quel est ce maximum (veuillez préciser s'il s'agit d'un montant maximum individuel ou pour l'ensemble de l'entreprise)?</p>	<p>5 -</p> <p>1. Non</p> <p>2. Oui</p> <p>2.1 100 % si l'employé réussit et que le programme a un lien avec notre domaine. 50 % lorsque le programme n'a aucun lien avec notre domaine.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>6.1 À l'extérieur</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication pharmaceutique (31-33a)</p>
<p>4. Votre entreprise rembourse-t-elle également les frais afférents tels que la documentation requise?</p> <p>4.1) Si oui, votre entreprise paie-t-elle l'ensemble des frais afférents ou a-t-elle fixé un montant maximum?</p> <p>4.2) S'il s'agit d'un montant maximum, quel est-il?</p> <p>5. Votre entreprise a-t-elle adopté une politique concernant le temps d'étude des employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>5.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>6. Votre entreprise paye-t-elle le temps consacré à l'étude par les employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p>	<p>6 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.1 Individuel, l'équivalent de 2 cours par semestre d'études</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 2 jours d'étude payés par cours, pour se préparer aux examens</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>
<p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>7 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>2.1 - À 100 % si le cours est directement relié aux fonctions de l'employé. - À 50 % si le cours est indirectement relié aux fonctions de l'employé. - 0 % si pas du tout relié aux fonctions de l'employé.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>
	<p>8 -</p> <p>1. Non</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.1 80 % des coûts.</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Sur les lieux de travail ou à l'extérieur</p> <p>6.2 Environ 4 heures.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle une politique particulière concernant les cours et les programmes universitaires?</p> <p>2. Votre entreprise paie-t-elle la totalité des droits de scolarité lorsqu'un employé s'inscrit à un cours ou à une formation universitaire?</p> <p>2.1) Si non, quel montant ou quel pourcentage rembourse-t-elle?</p> <p>3. Votre entreprise alloue-t-elle un montant maximum annuel aux droits de scolarité universitaire?</p> <p>3.1) Si oui, quel est ce maximum (veuillez préciser s'il s'agit d'un montant maximum individuel ou pour l'ensemble de l'entreprise)?</p> <p>4. Votre entreprise rembourse-t-elle également les frais afférents tels que la documentation requise?</p> <p>4.1) Si oui, votre entreprise paie-t-elle l'ensemble des frais afférents ou a-t-elle fixé un montant maximum?</p> <p>4.2) S'il s'agit d'un montant maximum, quel est-il?</p> <p>5. Votre entreprise a-t-elle adopté une politique concernant le temps d'étude des employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>5.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>6. Votre entreprise paye-t-elle le temps consacré à l'étude par les employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>9 -</p> <p>1. Non 2. Non 3. Non 4. Non 5. Non 6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - autres services (54b)</p> <hr/> <p>10 -</p> <p>1. Non 2. Oui 2.1 100 % 3. Non 4. Oui 4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents. 5. Non 6. Oui 6.1 Sur les lieux de travail ou à l'extérieur</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services-conseils (54)</p> <hr/> <p>11 -</p> <p>1. Non 2. Oui 2.1 Payé lorsque la formation est en lien direct avec le travail ou a comme objectif le développement de carrière au sein de l'entreprise. 3. Non 4. Oui 4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents. 5. Non 6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Autres services - associations (81a)</p> <hr/> <p>12 -</p> <p>1. Non 2. Non 2.1 0 \$ 3. Non 4. Non 5. Non 6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services-conseils (54)</p> <hr/> <p>13 -</p> <p>1. Oui 2. Non 2.1 50 % du total de la facture 3. Oui 3.1 300 \$ par année 4. Non 5. Non 6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle une politique particulière concernant les cours et les programmes universitaires?</p> <p>2. Votre entreprise paie-t-elle la totalité des droits de scolarité lorsqu'un employé s'inscrit à un cours ou à une formation universitaire?</p> <p>2.1) Si non, quel montant ou quel pourcentage rembourse-t-elle?</p> <p>3. Votre entreprise alloue-t-elle un montant maximum annuel aux droits de scolarité universitaire?</p>	<p>14 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services-conseils (54)</p>
<p>3.1) Si oui, quel est ce maximum (veuillez préciser s'il s'agit d'un montant maximum individuel ou pour l'ensemble de l'entreprise)?</p> <p>4. Votre entreprise rembourse-t-elle également les frais afférents tels que la documentation requise?</p> <p>4.1) Si oui, votre entreprise paie-t-elle l'ensemble des frais afférents ou a-t-elle fixé un montant maximum?</p> <p>4.2) S'il s'agit d'un montant maximum, quel est-il?</p> <p>5. Votre entreprise a-t-elle adopté une politique concernant le temps d'étude des employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>5.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>6. Votre entreprise paye-t-elle le temps consacré à l'étude par les employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p>	<p>15 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Les cours sont généralement le soir mais nous donnons deux journées payées pour étudier pour leurs examens de mi-session ou de fin de session.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 À l'extérieur</p> <p>6.2 2 jours par cours par session</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - autres services (54b)</p>
<p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>16 -</p>	<p>1. Non</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>6.1 À l'extérieur</p> <p>Secteur d'activité : Gestion de sociétés et d'entreprises (55)</p>
	<p>17 -</p>	<p>1. Non</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
	<p>18 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle une politique particulière concernant les cours et les programmes universitaires?</p> <p>2. Votre entreprise paie-t-elle la totalité des droits de scolarité lorsqu'un employé s'inscrit à un cours ou à une formation universitaire?</p> <p>2.1) Si non, quel montant ou quel pourcentage rembourse-t-elle?</p> <p>3. Votre entreprise alloue-t-elle un montant maximum annuel aux droits de scolarité universitaire?</p> <p>3.1) Si oui, quel est ce maximum (veuillez préciser s'il s'agit d'un montant maximum individuel ou pour l'ensemble de l'entreprise)?</p> <p>4. Votre entreprise rembourse-t-elle également les frais afférents tels que la documentation requise?</p> <p>4.1) Si oui, votre entreprise paie-t-elle l'ensemble des frais afférents ou a-t-elle fixé un montant maximum?</p> <p>4.2) S'il s'agit d'un montant maximum, quel est-il?</p> <p>5. Votre entreprise a-t-elle adopté une politique concernant le temps d'étude des employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>5.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>6. Votre entreprise paye-t-elle le temps consacré à l'étude par les employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>19 -</p> <p>1. Non</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Sur les lieux de travail ou à l'extérieur</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p> <hr/> <p>20 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>2.1 Sur preuve de réussite du cours.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>4.2 s/o</p> <p>5. Non</p> <p>5.1 Il y a une possibilité de libération pour préparer un examen.</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - provinciales (91a)</p> <hr/> <p>21 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>2.1 Elle paie les frais de scolarité seulement si c'est en lien direct avec le poste occupé par le travailleur.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p> <hr/> <p>22 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros - autres (41)</p> <hr/> <p>101 à 500 employés (42 répondants)</p> <hr/> <p>23 -</p> <p>1. Non</p> <p>2. Non</p> <p>2.1 Aucun programme de ce genre n'est offert pour le moment.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle une politique particulière concernant les cours et les programmes universitaires?</p> <p>2. Votre entreprise paie-t-elle la totalité des droits de scolarité lorsqu'un employé s'inscrit à un cours ou à une formation universitaire?</p> <p>2.1) Si non, quel montant ou quel pourcentage rembourse-t-elle?</p> <p>3. Votre entreprise alloue-t-elle un montant maximum annuel aux droits de scolarité universitaire?</p> <p>3.1) Si oui, quel est ce maximum (veuillez préciser s'il s'agit d'un montant maximum individuel ou pour l'ensemble de l'entreprise)?</p>	24 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle a fixé un montant maximum.</p> <p>4.2 150 \$</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Sur les lieux de travail ou à l'extérieur</p> <p>6.2 2journs/session</p> <p>Secteur d'activité : Autres services - associations (81a)</p>
<p>4. Votre entreprise rembourse-t-elle également les frais afférents tels que la documentation requise?</p> <p>4.1) Si oui, votre entreprise paie-t-elle l'ensemble des frais afférents ou a-t-elle fixé un montant maximum?</p> <p>4.2) S'il s'agit d'un montant maximum, quel est-il?</p> <p>5. Votre entreprise a-t-elle adopté une politique concernant le temps d'étude des employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>5.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>6. Votre entreprise paye-t-elle le temps consacré à l'étude par les employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p>	25 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>2.1 50 % de la facture de frais de scolarité émise par l'institution d'enseignement. Tous autres frais tels que les manuels et autres items nécessaires au cours ne sont pas remboursés.</p> <p>3. Oui</p> <p>3.1 2000 \$ par individu par année</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Autres services (sauf administrations publiques) (81b)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	26 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>2.1 Attention : 50 % remboursé à l'inscription, 50 % au moment de la réussite incluant les frais afférents et la documentation.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>
	27 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.1 La direction étudie la pertinence de la demande, vérifie ses disponibilités budgétaires et l'autorise avec ou sans modification.</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 À l'extérieur</p> <p>6.2 7 heures avec solde pour un cours du soir, 14 heures avec solde pour 2 cours du soir ou plus.</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - provinciales (91a)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle une politique particulière concernant les cours et les programmes universitaires?</p> <p>2. Votre entreprise paie-t-elle la totalité des droits de scolarité lorsqu'un employé s'inscrit à un cours ou à une formation universitaire?</p> <p>2.1) Si non, quel montant ou quel pourcentage rembourse-t-elle?</p> <p>3. Votre entreprise alloue-t-elle un montant maximum annuel aux droits de scolarité universitaire?</p> <p>3.1) Si oui, quel est ce maximum (veuillez préciser s'il s'agit d'un montant maximum individuel ou pour l'ensemble de l'entreprise)?</p> <p>4. Votre entreprise rembourse-t-elle également les frais afférents tels que la documentation requise?</p> <p>4.1) Si oui, votre entreprise paie-t-elle l'ensemble des frais afférents ou a-t-elle fixé un montant maximum?</p> <p>4.2) S'il s'agit d'un montant maximum, quel est-il?</p> <p>5. Votre entreprise a-t-elle adopté une politique concernant le temps d'étude des employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>5.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>6. Votre entreprise paye-t-elle le temps consacré à l'étude par les employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>28 -</p> <p>1. Oui 2. Oui 3. Non 4. Oui 4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents. 5. Non 6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - municipales (91b)</p> <hr/> <p>29 -</p> <p>1. Oui 2. Oui 3. Non 4. Oui 4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents. 5. Non 6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p> <hr/> <p>30 -</p> <p>1. Oui 2. Non 2.1 1000 \$ par année par employé 3. Oui 3.1 1000 \$ par année par employé (seulement l'inscription) 4. Non 5. Oui 5.1 En dehors des heures de travail mais nous pouvons être flexibles à cet égard. 6. Non 6.1 À l'extérieur</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication haute technologie (31-33b)</p> <hr/> <p>31 -</p> <p>1. Non 2. Oui 3. Non 4. Non 4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents. 5. Non 6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication haute technologie (31-33b)</p> <hr/> <p>32 -</p> <p>1. Oui 2. Oui 3. Oui 3.1 4 % du salaire annuel 4. Oui 4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents. 5. Non 5.6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services-conseils (54)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle une politique particulière concernant les cours et les programmes universitaires?</p> <p>2. Votre entreprise paie-t-elle la totalité des droits de scolarité lorsqu'un employé s'inscrit à un cours ou à une formation universitaire?</p> <p>2.1) Si non, quel montant ou quel pourcentage rembourse-t-elle?</p> <p>3. Votre entreprise alloue-t-elle un montant maximum annuel aux droits de scolarité universitaire?</p> <p>3.1) Si oui, quel est ce maximum (veuillez préciser s'il s'agit d'un montant maximum individuel ou pour l'ensemble de l'entreprise)?</p> <p>4. Votre entreprise rembourse-t-elle également les frais afférents tels que la documentation requise?</p> <p>4.1) Si oui, votre entreprise paie-t-elle l'ensemble des frais afférents ou a-t-elle fixé un montant maximum?</p> <p>4.2) S'il s'agit d'un montant maximum, quel est-il?</p> <p>5. Votre entreprise a-t-elle adopté une politique concernant le temps d'étude des employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>5.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>6. Votre entreprise paye-t-elle le temps consacré à l'étude par les employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>33 -</p> <p>1. Oui 2. Oui 3. Non 4. Oui 4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents. 5. Non 6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services-conseils (54)</p> <hr/> <p>34 -</p> <p>1. Oui 2. Non 2.1 50 % 3. Non 4. Oui 4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents. 5. Non 6. Oui 6.1 Sur les lieux de travail ou à l'extérieur 6.2 20 %</p> <p>Secteur d'activité : Hébergement et services de restauration (72)</p> <hr/> <p>35 -</p> <p>1. Non 2. Non 2.1 Il paye seulement si la formation a un lien direct avec l'emploi et il ne paie pas les livres et tout ce qui s'y rapporte (essence, stationnement, etc.). 3. Non 4. Non 5. Non 6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p> <hr/> <p>36 -</p> <p>1. Oui 2. Oui 3. Non 4. Oui 4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents. 5. Non 6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services publics (22)</p> <hr/> <p>37 -</p> <p>1. Non 2. Oui 3. Non 4. Non 5. Oui 5.1 La formation doit être en dehors des heures de travail. Si elle est à l'intérieur de ses heures, elles doivent être reprises. 6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Industrie de l'information et culturelle (51)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle une politique particulière concernant les cours et les programmes universitaires?</p> <p>2. Votre entreprise paie-t-elle la totalité des droits de scolarité lorsqu'un employé s'inscrit à un cours ou à une formation universitaire?</p> <p>2.1) Si non, quel montant ou quel pourcentage rembourse-t-elle?</p> <p>3. Votre entreprise alloue-t-elle un montant maximum annuel aux droits de scolarité universitaire?</p> <p>3.1) Si oui, quel est ce maximum (veuillez préciser s'il s'agit d'un montant maximum individuel ou pour l'ensemble de l'entreprise)?</p>	38 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle a fixé un montant maximum.</p> <p>4.2 50 % du matériel</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>4. Votre entreprise rembourse-t-elle également les frais afférents tels que la documentation requise?</p> <p>4.1) Si oui, votre entreprise paie-t-elle l'ensemble des frais afférents ou a-t-elle fixé un montant maximum?</p> <p>4.2) S'il s'agit d'un montant maximum, quel est-il?</p> <p>5. Votre entreprise a-t-elle adopté une politique concernant le temps d'étude des employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>5.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p>	39 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle a fixé un montant maximum.</p> <p>4.2 50 %</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Autres services (sauf administrations publiques) (81b)</p>
<p>6. Votre entreprise paye-t-elle le temps consacré à l'étude par les employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p> <p>Secteur d'activité</p>	40 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>2.1 50 % des frais de scolarité et d'inscription jusqu'à un maximum de 300 \$ par cours.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - municipales (91b)</p>
	41 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>2.1 En autant que l'employé réussisse avec une note de 60 % et plus. Autrement, pas de remboursement accordé.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>
	42 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - provinciales (91a)</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle une politique particulière concernant les cours et les programmes universitaires?</p> <p>2. Votre entreprise paie-t-elle la totalité des droits de scolarité lorsqu'un employé s'inscrit à un cours ou à une formation universitaire?</p> <p>2.1) Si non, quel montant ou quel pourcentage rembourse-t-elle?</p> <p>3. Votre entreprise alloue-t-elle un montant maximum annuel aux droits de scolarité universitaire?</p>	43 -	<p>1. Non</p> <p>2. Non</p> <p>2.1 Rien de développé à ce moment-ci - à venir</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p>
<p>3.1) Si oui, quel est ce maximum (veuillez préciser s'il s'agit d'un montant maximum individuel ou pour l'ensemble de l'entreprise)?</p> <p>4. Votre entreprise rembourse-t-elle également les frais afférents tels que la documentation requise?</p> <p>4.1) Si oui, votre entreprise paie-t-elle l'ensemble des frais afférents ou a-t-elle fixé un montant maximum?</p> <p>4.2) S'il s'agit d'un montant maximum, quel est-il?</p> <p>5. Votre entreprise a-t-elle adopté une politique concernant le temps d'étude des employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>5.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p>	44 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.1 2 cours par session</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle a fixé un montant maximum.</p> <p>4.2 L'achat des livres + le stationnement</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>6. Votre entreprise paye-t-elle le temps consacré à l'étude par les employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p> <p>Secteur d'activité</p>	45 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Du temps d'étude est accordé uniquement au personnel qui a été identifié relève suite à un processus d'évaluation de potentiel.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 À l'extérieur</p> <p>6.2 Le temps alloué est de 50 % du temps du cours (ex : cours de 45 h = 22,5 h en temps d'étude rémunéré)</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>
	46 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.1 L'entreprise alloue un montant maximum annuel de 1500 \$ par employé.</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle a fixé un montant maximum.</p> <p>4.2 Le montant maximum annuel de 1500 \$ par employé inclut à la fois les droits de scolarité et les frais afférents.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros - autres (41)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle une politique particulière concernant les cours et les programmes universitaires?</p> <p>2. Votre entreprise paie-t-elle la totalité des droits de scolarité lorsqu'un employé s'inscrit à un cours ou à une formation universitaire?</p> <p>2.1) Si non, quel montant ou quel pourcentage rembourse-t-elle?</p> <p>3. Votre entreprise alloue-t-elle un montant maximum annuel aux droits de scolarité universitaire?</p> <p>3.1) Si oui, quel est ce maximum (veuillez préciser s'il s'agit d'un montant maximum individuel ou pour l'ensemble de l'entreprise)?</p> <p>4. Votre entreprise rembourse-t-elle également les frais afférents tels que la documentation requise?</p> <p>4.1) Si oui, votre entreprise paie-t-elle l'ensemble des frais afférents ou a-t-elle fixé un montant maximum?</p> <p>4.2) S'il s'agit d'un montant maximum, quel est-il?</p> <p>5. Votre entreprise a-t-elle adopté une politique concernant le temps d'étude des employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>5.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>6. Votre entreprise paye-t-elle le temps consacré à l'étude par les employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>47 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.1 3500 \$ par personne, par année</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle a fixé un montant maximum.</p> <p>4.2 50 % des manuels et de la documentation...</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>6.1 À l'extérieur</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - sociétés d'État (91c)</p>
<p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>48 -</p> <p>1. Non</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Autres services (sauf administrations publiques) (81b)</p>
<p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>49 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.1 7500 \$ par année par individu</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle a fixé un montant maximum.</p> <p>4.2 Frais pour les documents : 100 \$ par cours</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>50 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>51 -</p> <p>1. Non</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle une politique particulière concernant les cours et les programmes universitaires?</p> <p>2. Votre entreprise paie-t-elle la totalité des droits de scolarité lorsqu'un employé s'inscrit à un cours ou à une formation universitaire?</p> <p>2.1) Si non, quel montant ou quel pourcentage rembourse-t-elle?</p> <p>3. Votre entreprise alloue-t-elle un montant maximum annuel aux droits de scolarité universitaire?</p> <p>3.1) Si oui, quel est ce maximum (veuillez préciser s'il s'agit d'un montant maximum individuel ou pour l'ensemble de l'entreprise)?</p> <p>4. Votre entreprise rembourse-t-elle également les frais afférents tels que la documentation requise?</p> <p>4.1) Si oui, votre entreprise paie-t-elle l'ensemble des frais afférents ou a-t-elle fixé un montant maximum?</p> <p>4.2) S'il s'agit d'un montant maximum, quel est-il?</p> <p>5. Votre entreprise a-t-elle adopté une politique concernant le temps d'étude des employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>5.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>6. Votre entreprise paye-t-elle le temps consacré à l'étude par les employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>52 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>2.1 La compagnie rembourse jusqu'à concurrence de 5000 \$ les frais de scolarité par année sur présentation de la preuve que le cours a été complété avec succès. Une avance correspondant à 50 % des frais de cours sera payée au moment de l'inscription et le reste à la fin du cours complété avec succès.</p> <p>3. Oui</p> <p>3.1 Nous avons uniformisé notre politique pour couvrir tous nos employés: maximum 5000 \$ par année tenant compte que nous avons des employés répartis dans 9 provinces canadiennes et que les coûts pour des cours universitaires sont beaucoup plus élevés dans l'Ouest canadien.</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle a fixé un montant maximum.</p> <p>4.2 Les livres requis pour un cours sont remboursés jusqu'à concurrence de 1000 \$ par année sur présentation de la preuve d'achat. En accord avec notre politique de santé et sécurité, les frais des aires de stationnement gérés par l'université sont remboursés pour la session en cours. Nous pensons que, de cette façon, nos employés se sentent et sont plus en sécurité lorsqu'ils sortent de leur cours, tard le soir.</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 L'étude doit être faite en dehors des heures de travail.</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>53 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>6.2 Un cas oui, il reprend ses heures.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication haute technologie (31-33b)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>54 -</p> <p>1. Non</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>6.2 La rémunération se fait seulement sur les heures normalement travaillées. Par exemple, il y a un cours le mercredi matin, son temps est rémunéré, mais l'étude pour l'examen du mercredi matin se fait sur le temps personnel de l'employé.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle une politique particulière concernant les cours et les programmes universitaires?</p> <p>2. Votre entreprise paie-t-elle la totalité des droits de scolarité lorsqu'un employé s'inscrit à un cours ou à une formation universitaire?</p> <p>2.1) Si non, quel montant ou quel pourcentage rembourse-t-elle?</p> <p>3. Votre entreprise alloue-t-elle un montant maximum annuel aux droits de scolarité universitaire?</p> <p>3.1) Si oui, quel est ce maximum (veuillez préciser s'il s'agit d'un montant maximum individuel ou pour l'ensemble de l'entreprise)?</p> <p>4. Votre entreprise rembourse-t-elle également les frais afférents tels que la documentation requise?</p> <p>4.1) Si oui, votre entreprise paie-t-elle l'ensemble des frais afférents ou a-t-elle fixé un montant maximum?</p> <p>4.2) S'il s'agit d'un montant maximum, quel est-il?</p> <p>5. Votre entreprise a-t-elle adopté une politique concernant le temps d'étude des employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>5.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>6. Votre entreprise paye-t-elle le temps consacré à l'étude par les employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>55 -</p> <p>1. Oui 2. Oui 3. Non 4. Oui 4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents. 5. Non 6. Non 6.1 À l'extérieur Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p> <hr/> <p>56 -</p> <p>1. Non 2. Oui 2.1 60 % si pas directement en lien avec les fonctions occupées 3. Non 3.1 Inclus dans la planification des besoins de formation vs le 1 % de la masse salariale. 4. Oui 4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents. 5. Non 6. Non Secteur d'activité : Administrations publiques - sociétés d'État (91c)</p> <hr/> <p>57 -</p> <p>1. Oui 2. Non 2.1 75 % 3. Non 4. Oui 4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents. 5. Non 6. Non Secteur d'activité : Autres services (sauf administrations publiques) (81b)</p> <hr/> <p>58 -</p> <p>1. Non 2. Non 2.1 Seulement la partie inscription au cours; pas les frais afférents (association étudiante, etc.). 3. Non 4. Non 5. Non 6. Non Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p> <hr/> <p>59 -</p> <p>1. Oui 2. Oui 3. Non 4. Non 5. Non 6. Non Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle une politique particulière concernant les cours et les programmes universitaires?</p> <p>2. Votre entreprise paie-t-elle la totalité des droits de scolarité lorsqu'un employé s'inscrit à un cours ou à une formation universitaire?</p> <p>2.1) Si non, quel montant ou quel pourcentage rembourse-t-elle?</p> <p>3. Votre entreprise alloue-t-elle un montant maximum annuel aux droits de scolarité universitaire?</p>	<p>60 -</p>	<p>1. Non</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros - autres (41)</p>
<p>3.1) Si oui, quel est ce maximum (veuillez préciser s'il s'agit d'un montant maximum individuel ou pour l'ensemble de l'entreprise)?</p> <p>4. Votre entreprise rembourse-t-elle également les frais afférents tels que la documentation requise?</p> <p>4.1) Si oui, votre entreprise paie-t-elle l'ensemble des frais afférents ou a-t-elle fixé un montant maximum?</p> <p>4.2) S'il s'agit d'un montant maximum, quel est-il?</p> <p>5. Votre entreprise a-t-elle adopté une politique concernant le temps d'étude des employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p>	<p>61 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>2.1 Ça varie cas par cas.</p> <p>3. Oui</p> <p>3.1 Déterminé par budget chaque année</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>6.1 Sur les lieux de travail ou à l'extérieur</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p>
<p>5.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>6. Votre entreprise paye-t-elle le temps consacré à l'étude par les employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>62 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>2.1 60 %</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle a fixé un montant maximum.</p> <p>4.2 100 \$ par session</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p>
	<p>63 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.1 5700</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>5.1 Horaire flexible.</p> <p>6. Non</p> <p>6.1 À l'extérieur</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p>
	<p>64 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>2.1 80 %</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle une politique particulière concernant les cours et les programmes universitaires?</p> <p>2. Votre entreprise paie-t-elle la totalité des droits de scolarité lorsqu'un employé s'inscrit à un cours ou à une formation universitaire?</p> <p>2.1) Si non, quel montant ou quel pourcentage rembourse-t-elle?</p> <p>3. Votre entreprise alloue-t-elle un montant maximum annuel aux droits de scolarité universitaire?</p> <p>3.1) Si oui, quel est ce maximum (veuillez préciser s'il s'agit d'un montant maximum individuel ou pour l'ensemble de l'entreprise)?</p> <p>4. Votre entreprise rembourse-t-elle également les frais afférents tels que la documentation requise?</p> <p>4.1) Si oui, votre entreprise paie-t-elle l'ensemble des frais afférents ou a-t-elle fixé un montant maximum?</p> <p>4.2) S'il s'agit d'un montant maximum, quel est-il?</p> <p>5. Votre entreprise a-t-elle adopté une politique concernant le temps d'étude des employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>5.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>6. Votre entreprise paye-t-elle le temps consacré à l'étude par les employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>501 à 1000 employés (6 répondants)</p> <p>65 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>2.1 Maximum de 2500 \$ par période de 1 an</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle a fixé un montant maximum.</p> <p>4.2 Le maximum de 2500 \$ par période de 1 an inclut les frais de scolarité, les frais d'inscription, la cotisation à l'association étudiante, les livres de classe, les frais de laboratoire et les droits à l'examen.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Autres services (sauf administrations publiques) (81b)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>66 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>2.1 Nous privilégions la libération du temps de travail lorsque les études concordent avec les orientations stratégiques.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Libération de temps de travail lorsqu'il y a des bourses d'études pour les doctorats en lien avec notre programmation scientifique.</p> <p>1 jour avec solde pour toutes les ententes signées pour maîtrise et doctorat + congés sans solde possible allant de 1 à 3 jours maximum... Chaque cas est un cas étudié à la pige selon adéquation entre scientifiques.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Sur les lieux de travail ou à l'extérieur</p> <p>6.2 Voir Q 5</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - sociétés d'État (91c)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>67 -</p> <p>1. Non</p> <p>2. Non</p> <p>2.1 Cela est négocié à la pièce.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Autres services - associations (81a)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>68 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Autres services (sauf administrations publiques) (81b)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle une politique particulière concernant les cours et les programmes universitaires?</p> <p>2. Votre entreprise paie-t-elle la totalité des droits de scolarité lorsqu'un employé s'inscrit à un cours ou à une formation universitaire?</p> <p>2.1) Si non, quel montant ou quel pourcentage rembourse-t-elle?</p> <p>3. Votre entreprise alloue-t-elle un montant maximum annuel aux droits de scolarité universitaire?</p> <p>3.1) Si oui, quel est ce maximum (veuillez préciser s'il s'agit d'un montant maximum individuel ou pour l'ensemble de l'entreprise)?</p> <p>4. Votre entreprise rembourse-t-elle également les frais afférents tels que la documentation requise?</p> <p>4.1) Si oui, votre entreprise paie-t-elle l'ensemble des frais afférents ou a-t-elle fixé un montant maximum?</p> <p>4.2) S'il s'agit d'un montant maximum, quel est-il?</p> <p>5. Votre entreprise a-t-elle adopté une politique concernant le temps d'étude des employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>5.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>6. Votre entreprise paye-t-elle le temps consacré à l'étude par les employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>69 -</p>	<p>1. Non</p> <p>2. Non</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p>
	<p>70 -</p>	<p>1. Non</p> <p>2. Oui</p> <p>2.1 Sur preuve justificative de la réussite du cours</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - municipales (91b)</p>
	<p>1001 à 5000 employés (8 répondants)</p>	
	<p>71 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.1 2 cours par session</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle a fixé un montant maximum.</p> <p>4.2 100 \$</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Le cours doit être suivi après les heures de travail, à ce moment il y a une libération de 21 heures par cours pour étude. Si le cours se donne seulement durant les heures de travail, la libération est de 45 heures par cours maximum.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Sur les lieux de travail ou à l'extérieur</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - provinciales (91a)</p>
	<p>72 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>2.1 90 %</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 La compagnie cesse de payer si l'employé quitte l'entreprise. Les études peuvent se poursuivre tout au long de la période d'emploi de l'employé à condition que le domaine d'étude choisi ait une utilité dans le cadre de l'emploi de l'employé.</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle une politique particulière concernant les cours et les programmes universitaires?</p> <p>2. Votre entreprise paie-t-elle la totalité des droits de scolarité lorsqu'un employé s'inscrit à un cours ou à une formation universitaire?</p> <p>2.1) Si non, quel montant ou quel pourcentage rembourse-t-elle?</p> <p>3. Votre entreprise alloue-t-elle un montant maximum annuel aux droits de scolarité universitaire?</p> <p>3.1) Si oui, quel est ce maximum (veuillez préciser s'il s'agit d'un montant maximum individuel ou pour l'ensemble de l'entreprise)?</p> <p>4. Votre entreprise rembourse-t-elle également les frais afférents tels que la documentation requise?</p> <p>4.1) Si oui, votre entreprise paie-t-elle l'ensemble des frais afférents ou a-t-elle fixé un montant maximum?</p> <p>4.2) S'il s'agit d'un montant maximum, quel est-il?</p> <p>5. Votre entreprise a-t-elle adopté une politique concernant le temps d'étude des employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>5.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>6. Votre entreprise paye-t-elle le temps consacré à l'étude par les employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>73 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>2.1 Tout dépend de la "valeur de l'employé" ou s'il fait partie du programme de relève des cadres.</p> <p>3. Oui</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p> <hr/> <p>74 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - municipales (91b)</p> <hr/> <p>75 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>2.1 50 %, max. 500 \$ par cours</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.2 Inclus dans le montant max. de 500 \$ par cours</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros - autres (41)</p> <hr/> <p>76 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p> <hr/> <p>77 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Ce type d'étude est fait hors des heures de travail, donc sur du temps non rémunéré.</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - provinciales (91a)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle une politique particulière concernant les cours et les programmes universitaires?</p> <p>2. Votre entreprise paie-t-elle la totalité des droits de scolarité lorsqu'un employé s'inscrit à un cours ou à une formation universitaire?</p> <p>2.1) Si non, quel montant ou quel pourcentage rembourse-t-elle?</p> <p>3. Votre entreprise alloue-t-elle un montant maximum annuel aux droits de scolarité universitaire?</p> <p>3.1) Si oui, quel est ce maximum (veuillez préciser s'il s'agit d'un montant maximum individuel ou pour l'ensemble de l'entreprise)?</p>	<p>78 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>2.1 300 \$ par cours</p> <p>3. Oui</p> <p>3.1 900 \$ par année</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Arts, spectacles et loisirs</p>
5001 employés et plus (5 répondants)	
<p>4. Votre entreprise rembourse-t-elle également les frais afférents tels que la documentation requise?</p> <p>4.1) Si oui, votre entreprise paie-t-elle l'ensemble des frais afférents ou a-t-elle fixé un montant maximum?</p> <p>4.2) S'il s'agit d'un montant maximum, quel est-il?</p> <p>5. Votre entreprise a-t-elle adopté une politique concernant le temps d'étude des employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>5.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>6. Votre entreprise paye-t-elle le temps consacré à l'étude par les employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p>	<p>79 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Oui</p> <p>3.1 Le montant maximal peut varier mais doit être approuvé par le Comité exécutif. Dans le cas où le coût annuel par individu est supérieur à 4000 \$, l'employé devra signer une lettre d'entente qui indique notamment qu'advenant son départ de l'entreprise, il devra rembourser une certaine partie du montant accordé (par ex. doit rester à l'emploi de l'entreprise au mois 12 mois après avoir complété le programme universitaire...)</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>
Secteur d'activité	<p>80 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>2.1 Les frais de scolarité et les droits d'inscription</p> <p>3. Oui</p> <p>3.1 Maximum 1200 \$ par année par personne</p> <p>4. Non</p> <p>4.1 Elle a fixé un montant maximum.</p> <p>4.2 Les frais de scolarité et les droits d'inscription</p> <p>5.1 600 \$ par session, maximum 1200 \$ par année</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services-conseils (54)</p>
	<p>81 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle une politique particulière concernant les cours et les programmes universitaires?</p> <p>2. Votre entreprise paie-t-elle la totalité des droits de scolarité lorsqu'un employé s'inscrit à un cours ou à une formation universitaire?</p> <p>2.1) Si non, quel montant ou quel pourcentage rembourse-t-elle?</p> <p>3. Votre entreprise alloue-t-elle un montant maximum annuel aux droits de scolarité universitaire?</p> <p>3.1) Si oui, quel est ce maximum (veuillez préciser s'il s'agit d'un montant maximum individuel ou pour l'ensemble de l'entreprise)?</p> <p>4. Votre entreprise rembourse-t-elle également les frais afférents tels que la documentation requise?</p> <p>4.1) Si oui, votre entreprise paie-t-elle l'ensemble des frais afférents ou a-t-elle fixé un montant maximum?</p> <p>4.2) S'il s'agit d'un montant maximum, quel est-il?</p>	<p>82 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>2.1 80 %</p> <p>3. Oui</p> <p>3.1 5250 \$</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>4.2 Toujours le même barème de remboursement à 80 %</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Les cours doivent être pris en dehors des heures normales de travail; le cours doit être directement relié au poste ou dans l'attente future d'un poste visé; pour être admissible au remboursement, la note de passage doit être d'au moins 70 % ou l'équivalent.</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>5. Votre entreprise a-t-elle adopté une politique concernant le temps d'étude des employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>5.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>6. Votre entreprise paye-t-elle le temps consacré à l'étude par les employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>83 -</p>	<p>1. Non</p> <p>2. Non</p> <p>2.1 À la discrétion de chaque service, cependant la pratique : 0 % si la formation n'est pas en lien avec le travail ou avec une possibilité d'avancement; 50 % si la formation est en lien avec le travail; 100 % si la formation est une exigence de l'employeur.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>4.2 Dans les mêmes proportions que les frais de scolarité</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Industrie de l'information et culturelle (51)</p>
<p>Pas de réponse (8 répondants)</p>		
	<p>84 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>5. Non</p> <p>5.1 Il existe une politique de libération pour études. Il est à noter que les cours sont remboursés après le fait, donc lorsque l'employé démontre qu'il a réussi l'examen ou ses examens.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Sur les lieux de travail ou à l'extérieur</p> <p>6.2 La politique prévoit une libération d'une journée par semaine. Évidemment, la personne s'en sert habituellement pour aller suivre le cours et faire des travaux. Toutefois, pour avoir droit à cette libération, un minimum de service continu est requis.</p>
	<p>85 -</p>	<p>1. Non</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle une politique particulière concernant les cours et les programmes universitaires?</p> <p>2. Votre entreprise paie-t-elle la totalité des droits de scolarité lorsqu'un employé s'inscrit à un cours ou à une formation universitaire?</p> <p>2.1) Si non, quel montant ou quel pourcentage rembourse-t-elle?</p> <p>3. Votre entreprise alloue-t-elle un montant maximum annuel aux droits de scolarité universitaire?</p> <p>3.1) Si oui, quel est ce maximum (veuillez préciser s'il s'agit d'un montant maximum individuel ou pour l'ensemble de l'entreprise)?</p> <p>4. Votre entreprise rembourse-t-elle également les frais afférents tels que la documentation requise?</p>	<p>86 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>2.1 75 %</p> <p>3. Oui</p> <p>3.1 500 \$/cours 2000 \$/an</p> <p>4. Non</p> <p>4.1 Elle paie l'ensemble des frais afférents.</p> <p>4.2 Inclus dans le maximum ci-dessus</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - bureau d'avocats (54a)</p>
<p>4.1) Si oui, votre entreprise paie-t-elle l'ensemble des frais afférents ou a-t-elle fixé un montant maximum?</p> <p>4.2) S'il s'agit d'un montant maximum, quel est-il?</p> <p>5. Votre entreprise a-t-elle adopté une politique concernant le temps d'étude des employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>5.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>6. Votre entreprise paye-t-elle le temps consacré à l'étude par les employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>87 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle a fixé un montant maximum.</p> <p>4.2 En fait, il n'y a pas de montant maximum, mais les seules dépenses concernant la documentation est celle des livres de théorie. Les livres d'exercice ne sont pas remboursés.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>88 -</p>	<p>1. Non</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>4.1 Elle a fixé un montant maximum.</p> <p>4.2 100 \$ par cours pour les volumes obligatoires</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Autres services (sauf administrations publiques) (81b)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>89 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>2.1 100 \$ par semestre</p> <p>3. Oui</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>90 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>2.1 50 \$ par cours complété selon une liste établie</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle une politique particulière concernant les cours et les programmes universitaires?</p> <p>2. Votre entreprise paie-t-elle la totalité des droits de scolarité lorsqu'un employé s'inscrit à un cours ou à une formation universitaire?</p> <p>2.1) Si non, quel montant ou quel pourcentage rembourse-t-elle?</p> <p>3. Votre entreprise alloue-t-elle un montant maximum annuel aux droits de scolarité universitaire?</p> <p>3.1) Si oui, quel est ce maximum (veuillez préciser s'il s'agit d'un montant maximum individuel ou pour l'ensemble de l'entreprise)?</p> <p>4. Votre entreprise rembourse-t-elle également les frais afférents tels que la documentation requise?</p> <p>4.1) Si oui, votre entreprise paie-t-elle l'ensemble des frais afférents ou a-t-elle fixé un montant maximum?</p> <p>4.2) S'il s'agit d'un montant maximum, quel est-il?</p> <p>5. Votre entreprise a-t-elle adopté une politique concernant le temps d'étude des employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>5.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>6. Votre entreprise paye-t-elle le temps consacré à l'étude par les employés qui suivent un cours ou un programme universitaire?</p> <p>6.1) Si oui, à quel endroit cette période d'étude doit-elle être réalisée?</p> <p>6.2) Quel est le nombre d'heures d'étude rémunéré (veuillez préciser s'il s'agit d'un nombre d'heures par semaine, par mois ou pour la durée du cours)?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>91 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>2.1 Les frais de matériel pédagogique, les frais pour les assurances santé et frais de campagne de financement ne sont pas couverts.</p> <p>3. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Ce n'est pas une politique mais plutôt une pratique, de s'assurer de faire ses heures de travail et coordonner avec son supérieur immédiat les absences liées à la formation.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Sur les lieux du travail</p> <p>6.2 8 h/semaine</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication haute technologie (31-33b)</p>